

Procès-verbal de la séance régulière du conseil d'administration de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière, tenue le 8 février 2011, à 20 h 15, à Joliette, sous la présidence de madame Céline Beaulieu.

Étaient présents :

Beaulieu, Céline
Boudrias, Alain
Caron, Nathalie
de Villemure, François
Dunberry, Michel

Foisy, Jean-François
Gagné, Doris
LeBlanc-Dupuis, Émilie-Ève
Ouellet, Yvan
Roy, Jacques

Étaient absents :

Blais, Maurice
Campagna, Marc
Legault, Carol
Rheault, Sylvie
Sabourin, Nicole

Personnes-ressources:

Berlinguet, Jean-Claude
Caillé, Gynette
Dugal, Yves-Paul
Gagnon, Suzie
Marcoux, Laurent

Paiement, Marguerite
Piché, Claude
Ruel, Gilles
Sirois, Daniel
Trépanier, Jean-Pierre

Secrétaire-rédactrice :

Payette, Andrée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Tous les avis de convocation requis ayant dûment été envoyés et considérant qu'il y a quorum, madame Céline Beaulieu déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION dûment faite par madame Doris Gagné et appuyée par madame Émilie-Ève LeBlanc-Dupuis, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivis du procès-verbal de la séance régulière du 7 décembre 2010
4. Information du président-directeur général
5. Parole à l'assemblée
6. Suivis des comités et commissions du conseil d'administration
 - 6.1 Commission infirmière régionale
 - 6.2 Commission multidisciplinaire régionale
 - 6.3 Comité de vérification
 - 6.4 Comité de vigilance et de la qualité
7. Point statutaire – Situation financière régionale
8. Point statutaire – État de situation des infections nosocomiales
9. Démission d'un membre du conseil d'administration
10. Nomination du commissaire régional aux plaintes et à la qualité des services
11. Processus de désignation pour la désignation des représentants du domaine de la réadaptation et de la santé et du domaine social, et d'un gestionnaire du domaine de la réadaptation et de la santé, à la Commission multidisciplinaire régionale – Rapport du président
12. Modifications au règlement no 16 concernant les modalités de désignation des membres et les règles de fonctionnement de la Commission infirmière régionale
13. Gestion des risques
14. Orientations régionales sur les maladies chroniques
15. Ententes à intervenir entre les Agences de Laval, des Laurentides et de Lanaudière relativement aux infrastructures technologiques
16. Documents déposés

17. Date de la prochaine rencontre
18. Levée de la séance

RÉSOLUTION N^o ASSSL-2011-01

3. APPROBATION ET SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 DÉCEMBRE 2010

SUR PROPOSITION dûment faite par monsieur Jacques Roy et appuyée par monsieur Yvan Ouellet, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 7 décembre 2010, tel que déposé.

RÉSOLUTION N^o ASSSL-2011-02

Suivis du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2010

Projet-vitrine sur les maladies chroniques dans le Sud de Lanaudière (« Concerto ») (point 3)

Un suivi sera assuré à la prochaine séance du conseil d'administration.

Projet de loi 127 (point 4)

Compte tenu de la portée de l'ordre du jour et de l'heure tardive, la présentation du projet de loi 127 est différée à la séance régulière du 29 mars prochain.

Parole à l'assemblée (point 5)

Le président-directeur général déclare avoir sensibilisé le MSSS à la situation difficile que vivent les organismes communautaires de Lanaudière. Malheureusement, les perspectives de développement récurrent sont peu probables au moment actuel.

Planification stratégique 2010-2015 de l'ASSS de Lanaudière (point 12)

Nous sommes toujours en attente de l'approbation du Ministère.

4. INFORMATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

- L'Agence de Lanaudière s'est engagée dans des dossiers d'optimisation tels que l'entente à intervenir avec les Agences de Laval et des Laurentides relativement aux infrastructures technologiques. Ces projets seront présentés à tour de rôle aux membres du Conseil, en fonction de l'avancement des dossiers.
- À quelques jours d'avis, le ministre de la Santé et des Services sociaux, docteur Yves Bolduc, a planifié une séance de travail le 22 janvier 2011 avec les deux CSSS pour y discuter entre autres des salles d'urgence.

5. PAROLE À L'ASSEMBLÉE

Les intervenants suivants s'adressent aux membres du conseil d'administration.

Brigitte Martel, Association québécoise de dysphagie

Madame Brigitte Martel se fait le porte-parole des 125 familles membres de l'Association québécoise de dysphagie pour sensibiliser les administrateurs à leur réalité financière. Ceux-ci souhaitent trouver une solution financière durable qui assurera la pérennité de leur mandat régional de soutien, et pour ce faire, enjoignent l'Agence de faire des pressions auprès des instances décisionnelles concernées.

Jude Lussier, Entraide pour la déficience intellectuelle

À titre de président du conseil d'administration de l'organisme Entraide pour la déficience intellectuelle, monsieur Jude Lussier demande à l'Agence de donner des directives claires aux établissements pour les inciter à conclure des ententes avec son organisme afin que des services de première ligne rendus par son organisme soient financés.

Marie-Julie Larivière, Les Amis de Lamater

Madame Marie-Julie Larivière se fait le porte-parole du centre communautaire pour aînés Les Amis de Lamater à Terrebonne. L'organisme souhaite poursuivre ses activités sans avoir à se préoccuper de la continuité de ses services en raison de son sous-financement.

Brigitte Cardinal, La Maison des jeunes de l'Épiphanie

Accompagnée de madame Lucie Talbot, présidente de La Maison des jeunes de l'Épiphanie, madame Brigitte Cardinal fait état du sous-financement de l'organisme et de l'épuisement des ressources.

Johanne Boudreau, Association des parents d'enfant trisomique-21

Madame Johanne Boudreau se fait l'ambassadrice des parents des enfants trisomiques pour signifier au Conseil que le financement alloué à l'Association de parents d'enfant trisomique-21 est insuffisant pour la survie de l'organisme.

Muriel Ménard et Jacynthe Poirier

Ouvrant en prévention des agressions sexuelles, et respectivement présidente et coordonnatrice d'Enfance libre Lanaudière, mesdames Muriel Ménard et Jacynthe Poirier aspirent à ce que l'Agence pose des gestes concrets pour influencer les décideurs à l'importance de protéger les enfants contre toute forme de violence et à la nécessité que des budgets suffisants soient accordés à l'organisme.

Lynda Allard, TROCL

À titre de représentante du réseau communautaire, Madame Lynda Allard s'insurge contre le projet de convention de soutien financier 2011-2014 dans le cadre du programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC). Selon ses dires, cette convention compromettrait leur autonomie et aurait une incidence sur leurs pratiques, notamment par un accroissement du contrôle. Elle réclame le rejet de la convention, la refonte complète du document proposé, et requiert l'appui formel de l'Agence.

Marcel Dufort, Un cœur pour tous Lanaudière

Le président de l'Association Un cœur pour tous Lanaudière, monsieur Marcel Dufort, réclame une subvention plus importante qui permettrait à l'association de doter la permanence d'une structure minimale.

Madame la présidente reçoit les doléances des représentants des organismes communautaires et se dit très sensible à leurs arguments et à leurs témoignages. Cependant, à l'heure actuelle, nous ne pouvons que poursuivre les représentations auprès du MSSS pour l'obtention de budgets de développement.

6. SUVIS DES COMITÉS ET COMMISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

6.1 Commission infirmière régionale

Madame Nathalie Caron fait état de la rencontre du 25 janvier 2011 au cours de laquelle la Commission infirmière régionale (CIR) a fait le suivi de son plan d'action. On y a entre autres discuté de la pénurie de main-d'œuvre et des infirmières praticiennes spécialisées. Dans un autre ordre d'idées, la CIR entend oeuvrer à l'arrimage avec le Comité régional des services pharmaceutiques.

6.2 Commission multidisciplinaire régionale

Le processus de désignation à la Commission multidisciplinaire régionale est terminé et cinq postes demeurent vacants. Le 11 février prochain, les membres élus se réuniront par voie de conférence téléphonique pour procéder à la nomination des officiers et proposer des candidatures.

6.3 Comité de vérification

La prochaine rencontre du Comité de vérification aura lieu le 3 mars prochain.

6.4 Comité de vigilance et de la qualité

Le Comité de vigilance et de la qualité se réunira le 16 mars 2011.

7. POINT STATUTAIRE – SITUATION FINANCIÈRE RÉGIONALE

Au 1^{er} janvier 2011, les centres de réadaptation Le Bouclier et La Myriade sont en équilibre budgétaire, tandis que Les Centres jeunesse Lanaudière respectent la cible. Les deux CSSS présentent un déficit de 11,8 M\$ alors que la cible autorisée se situe à 2,9 M\$. Pour sa part, le CSSS du Nord de Lanaudière est en dépassement de 300 000 \$ de la cible de 3 M\$ tolérée. Quant au CSSS du Sud de Lanaudière, l'écart de 5,6 M\$ correspond à 4,4 M\$ en attente de financement récurrent du MSSS et à 1,2 M\$ pour des mesures du plan de retour à l'équilibre qui s'actualiseront à l'exercice 2011-2012.

8. POINT STATUTAIRE – ÉTAT DE SITUATION DES INFECTIONS NOSOCOMIALES

En lien avec les cas de C. difficile au CHRDL, les taux se sont maintenus pendant les quatre dernières périodes. Cependant, D^r Jean-Pierre Trépanier souligne que la situation demeure préoccupante puisque le CHRDL se situe au-dessus des taux provinciaux malgré l'application de son plan d'action.

9. DÉMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT la lettre de démission transmise par monsieur Maurice Blais le 17 janvier 2011;

CONSIDÉRANT que tout membre d'un conseil d'administration peut démissionner de son poste en transmettant au secrétaire du conseil un avis écrit de son intention et qu'il y a vacance à compter de l'acceptation de la démission par le conseil d'administration;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par monsieur Yvan Ouellet et appuyée par madame Doris Gagné, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** :

D'ACCEPTER la démission de monsieur Maurice Blais au sein du conseil d'administration de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière;

DE REMERCIER monsieur Maurice Blais pour sa contribution et son souci constant des intérêts régionaux dans les dossiers de santé et de services sociaux de la région de Lanaudière;

DE TRANSMETTRE copie de la présente à monsieur Yves Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux, afin que le gouvernement procède à la nomination d'un nouveau membre pour combler le poste vacant, pour la durée non écoulée du mandat.

RÉSOLUTION N^o ASSSL-2011-03

10. NOMINATION DU COMMISSAIRE RÉGIONAL AUX PLAINTES ET À LA QUALITÉ DES SERVICES

CONSIDÉRANT l'obligation légale (art. 63 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux) de nommer un commissaire régional aux plaintes et à la qualité des services ;

CONSIDÉRANT le projet d'optimisation du regroupement du Commissariat au traitement des plaintes et à la qualité des services pour les régions de Laval, de Lanaudière et des Laurentides ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par monsieur François de Villemure et appuyée par monsieur Michel Dunberry, **IL EST RÉSOLU** :

- **DE NOMMER** M. Jean-Jacques Lamarche à titre de commissaire régional aux plaintes et à la qualité des services sur une base contractuelle ;

- **D'AUTORISER** le PDG, M. Jean-François Foisy, à signer un contrat respectant le projet d'optimisation et les conditions prévalant au poste avec M. Jean-Jacques Lamarche.

RÉSOLUTION N^o ASSSL-2011-04

Le conseil d'administration adresse des félicitations à monsieur Michel Coutu pour la qualité de ses services rendus à titre de commissaire régional aux plaintes et à la qualité des services.

11. PROCESSUS DE DÉSIGNATION POUR LA DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU DOMAINE DE LA RÉADAPTATION ET DE LA SANTÉ ET DU DOMAINE SOCIAL, ET D'UN GESTIONNAIRE DU DOMAINE DE LA RÉADAPTATION ET DE LA SANTÉ, À LA COMMISSION MULTIDISCIPLINAIRE RÉGIONALE – RAPPORT DU PRÉSIDENT

Monsieur Claude Piché, président du processus de désignation à la Commission multidisciplinaire régionale (CMUR), fait rapport. Sur six postes vacants, trois postes du domaine social ont été comblés et le représentant du Cégep a été nommé. Les deux derniers postes du domaine de la réadaptation et de la santé s'ajoutent aux trois postes vacants du domaine technique. Ces deux postes feront l'objet de recommandations des membres nommés à la CMUR.

12. MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT NO 16 CONCERNANT LES MODALITÉS DE DÉSIGNATION DES MEMBRES ET LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION INFIRMIÈRE RÉGIONALE

CONSIDÉRANT que la version révisée du Règlement n^o 16 a fait l'objet d'un avis de motion à la séance du conseil d'administration du 7 décembre 2010 ;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière doit procéder à l'adoption de la version révisée du règlement n^o 16 de la CIR afin qu'il entre en vigueur ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par madame Doris Gagné et appuyée par monsieur Jacques Roy, **IL EST RÉSOLU** :

D'ADOPTER la version révisée du Règlement n^o 16 concernant les modalités de désignation des membres et les règles de fonctionnement de la commission infirmière régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière.

RÉSOLUTION N^o ASSSL-2011-05

13. GESTION DES RISQUES

Madame Gynette Caillé fait état des plans d'action déposés au MSSS en lien avec la gestion des risques majeurs, à savoir :

- Insuffisance de main-d'œuvre
- Insuffisance de ressources financières
- Sécurité des données informationnelles régionalisées
- Accessibilité aux services TED
- Standards d'accès aux services spécialisés
- Plan régional de sécurité civile

(Madame Nathalie Caron quitte à ce moment-ci de la séance.)

14. ORIENTATIONS RÉGIONALES SUR LES MALADIES CHRONIQUES

Madame Marguerite Paiement, chargée de projet à la Direction régionale des affaires médicales et universitaires, fait une présentation sur écran décrivant les problématiques engendrées par les maladies chroniques. Elle conclut par les quatre orientations proposées pour la prévention et la gestion des maladies chroniques dans la région, à savoir :

1. Agir sur les déterminants de la santé et les facteurs de risques associés aux maladies chroniques
2. Assurer une détection précoce et un suivi adéquat des personnes à risque ou atteintes de maladies chroniques
3. Développer les pratiques d'autogestion des soins et soutenir la contribution de patients experts
4. Surveiller l'évolution d'indicateurs spécifiques à la prévention et à la gestion des maladies chroniques dans la région

après quoi la présente résolution est adoptée :

CONSIDÉRANT l'importance de se doter d'orientations régionales pour la prévention et la gestion des maladies chroniques ;

CONSIDÉRANT l'appui favorable reçu des divers partenaires concernant les orientations proposées et les actions à consolider ou développer ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par monsieur Yvan Ouellet et appuyée par madame Doris Gagné, **IL EST RÉSOLU**

D'ADOPTER les orientations proposées pour la prévention et la gestion des maladies chroniques dans la région et en soutienne leur réalisation en association avec les différents partenaires.

RÉSOLUTION N^o ASSSL-2011-06

15. ENTENTES À INTERVENIR ENTRE LES AGENCES DE LAVAL, DES LAURENTIDES ET DE LANAUDIÈRE RELATIVEMENT AUX INFRASTRUCTURES TECHNOLOGIQUES

CONSIDÉRANT que le Ministère de la santé et des services sociaux a sollicité l'ensemble des agences de santé et des services sociaux le 7 décembre 2010 afin que ces dernières présentent des projets d'optimisation en cours et à venir ;

CONSIDÉRANT que les présidents-directeurs-généraux de l'Agence de la santé et des services sociaux de Laval, de l'Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides et de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière ont convenu, lors d'une rencontre tenue le 20 décembre 2010, de travailler de concert dans le cadre de l'optimisation des ressources informationnelles ;

CONSIDÉRANT que les présidents-directeurs-généraux de l'Agence de la santé et des services sociaux de Laval, de l'Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides et de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière ont convenu, lors d'une rencontre tenue le 20 décembre 2010, de formaliser leur engagement sous la forme d'une entente ;

CONSIDÉRANT qu'une entente cadre de mise en œuvre du partenariat Laval-Laurentides-Lanaudière viendra en préciser les termes et conditions ;

CONSIDÉRANT qu'une entente spécifique de regroupement de la gestion des infrastructures technologiques et des centres de services des technocentres des régions de Laval et des Laurentides sous la responsabilité de la Direction des ressources informationnelles régionalisées (DRIR) de Lanaudière viendra préciser les termes et conditions relatifs à l'offre de services et aux ententes de niveaux de services à convenir entre les parties ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par madame Doris Gagné et appuyée par monsieur François de Villemure, **IL EST RÉSOLU** :

DE MANDATER monsieur Jean-François Foisy, président-directeur général, pour signer les dites ententes entre l'Agence de la santé et des services sociaux de Laval, l'Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides et l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière.

RÉSOLUTION N^o ASSSL-2011-07

16. DOCUMENTS DÉPOSÉS

Le document suivant est déposé séance tenante :

- Présentation « Les maladies chroniques – Orientations pour la prévention et la gestion des maladies chroniques dans la région de Lanaudière »

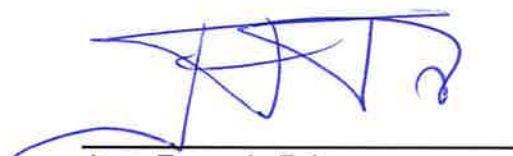
17. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine séance régulière du conseil d'administration se tiendra le mardi 29 mars 2011.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 22 heures.


Céline Beaulieu
Vice-présidente


Jean-François Foisy
Secrétaire